

Délibération n°260042

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Etaient présents : Gérard POUJADE, Jean-Pierre DEMNI, Jessica PUECH, Jean-Pierre TORAN, Pascale KHAMNOUTHAY, Jean-Marc NADAL, Alexis BRU, Florence PORTRA, Nadia BOUALAM, Pascal BOUZIGUES, Cyrielle POSADAS, Céline KUNTZMANN, Arnaud ESPIÉ, Jennyfer BONENFANT

Absent (excusés) : Stéphanie ALVERNHE (pouvoir donné à Florence PORTRA), Jean-Charles BALARDY (pouvoir donné à Cyrielle POSADAS), Bruno VICTORIA (pouvoir donné à Jean-Pierre TORAN), Laura SAPONARO (pouvoir donné à Jean-Pierre DEMNI), Clément HOLIÉ (pouvoir donné à Pascal BOUZIGUES)

Secrétaire de séance : Alexis BRU

Date de la Convocation : le 28 mai 2026 / Date d’Affichage : le 28 mai 2026 / Date de mise en ligne de la délibération : 9 juin 2026

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 14	Vote pour : 19
Votants : 19	Vote contre : 0

Objet de la délibération :

RECRUTEMENT D’UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D’ACTIVITÉ

(EN APPLICATION DE L’ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Le CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1

CONSIDERANT le départ prochain à la retraite d’un agent affecté au service Finances et Paye, il apparaît nécessaire de mettre en place une période de tuilage afin d’assurer la continuité du service et la transmission des compétences auprès d’un agent contractuel susceptible, à terme, d’assurer son remplacement.

Cette organisation entraîne un surcroît temporaire d’activité lié à la coexistence des deux agents sur deux périodes distinctes :

- du 8 juin au 5 juillet 2026, dans le cadre d’un contrat prévoyant une intervention de 16 heures hebdomadaires
- du 6 juillet au 31 août 2026, dans le cadre d’un contrat prévoyant une intervention de 22 heures 30mn hebdomadaires.

Sur le rapport de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** le recrutement d’un agent contractuel dans le grade d’Adjoint Administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d’activité pour une période de 12 semaines allant du 8 juin 2026 au 31 août 2026 inclus.

Cet agent sera placé en période de tuilage afin d’acquérir les compétences nécessaires en vue d’assurer, à terme, le remplacement de l’agent actuellement en charge des finances et de la paye :

- Une première période d’intervention sera mise en place du 8 juin au 5 juillet 2026, à raison de 16 heures hebdomadaires
- Suivie d’une seconde période, à partir du 6 juillet et jusqu’au 31 août 2026 à raison de 22 heures 30mn hebdomadaires

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Certifié conforme au registre.

Fait à LE SEQUESTRE, le 5 juin 2026


Le Maire,
Gérard POUJADE


Le secrétaire de séance,
Alexis BRU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :
de sa transmission en Préfecture le :
de sa publication/de sa notification le :

